

CONSEIL DE QUARTIER DE LALLIER – MARDI 6 NOVEMBRE 2018

Présentation de l'ordre du jour par Monsieur PROVENT

Autoroute A6 :

Pascal PROVENT rappelle la première victoire de la Ville en 2017 concernant la pose du revêtement anti-bruit sur le premier tronçon de l'autoroute.

Il refait un point sur l'évolution du chantier comme la pose d'un mur anti-bruit, l'installation de la base vie et indique que le terrassement se poursuivra jusqu'à l'automne.

Travaux du métro :

Une habitante demande si l'arrivée du métro se fera en 2024. Monsieur PROVENT indique que oui.

Madame BICHAREL demande ce qu'il en est des expertises sur les maisons qui tremblent suite au passage des camions ?

Monsieur PROVENT indique que ces expertises ont visiblement été faites.

La gardienne du gymnase Lallier indique les nuisances sonores sont importantes et dès 7h du matin.

Une habitante souhaiterait un retour sur le mur anti-bruit et son impact par rapport à l'école, que l'école pourrait être impactée.

Monsieur le Maire indique que le directeur de l'école, qu'il a rencontré ce matin, n'a pas évoqué ce problème. Il précise que les nuisances sont plus importantes au niveau de l'immeuble, la hauteur du mur étant inférieure. La SGP possède des sondes pour mesurer le bruit.

Il précise qu'une dérogation exceptionnelle a été accordée pour la poursuite du chantier 24h/24 vers les Castors.

Il souhaite que le chantier soit le plus acceptable possible pour les riverains de ce quartier.

Une habitante indique qu'il n'y a pas de palissade rue de Lallier et que les nuisances sont très importantes.

Monsieur le maire affirme qu'effectivement les palissades devraient être mises dans cette rue. Il précise que la SGP a eu de gros problèmes financiers et que la ligne passant par L'Haÿ-les-Roses a triplé son coût. De ce fait, il a été demandé à tous les secteurs de la SGP de faire 10 % d'économies sur tous les budgets.

Il précise également que le bruit peut être mesuré chez les habitants de cette rue.

Un habitant indique qu'il est plus gêné par les vibrations lorsque le rouleau compresseur tasse la terre.

Monsieur le Maire indique qu'on est encore dans une phase d'installation du chantier. Si les riverains le souhaitent, il y a une possibilité d'organiser une visite du chantier et une réunion avec la cheffe de ce chantier.

Une habitante demande quand sera démolie l'immeuble qui est prêt du chantier.

Monsieur le Maire précise qu'il faut dans un premier temps que toutes les familles soient relogées. Une convention est en cours de signature avec les autres bailleurs de la Ville afin d'offrir plus de possibilités de relogement sur la Ville. Il est également en attente du contingent de l'Etat.

Un habitant signale que la voirie est abimée par les travaux et demande pourquoi la SGP ne prend pas à sa charge la réfection de la voirie ?

Monsieur le Maire indique qu'un état des lieux de la voirie a été fait avant l'ouverture du chantier afin que la SGP répare ce qui aura été dégradé. Toutefois, il indique que peu de convois exceptionnels sont prévus pour ce chantier et que le poids est donc correct. Il s'agit plutôt d'un engagement moral de la SGP de refaire la voirie.

Un habitant de la rue de Lallier signale qu'il en est à la 38^{ème} proposition de vente concernant son pavillon.

Monsieur le Maire indique que la Ville ne va pas exproprier, et ne préemptera pas. Des règles de constructibilité exigeantes ont été demandées.

Une habitante souhaiterait qu'il y ait un passage piéton à l'angle de la rue de Bicêtre et rue de Lallier comme celui qui a été fait devant le collège.

Monsieur le Maire indique les camions du chantier vont ressortir à l'angle de cette rue et que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de traçage au sol. Les riverains devront faire le tour pour traverser.

Une habitante demande s'il y a une possibilité de déplacer le feu tricolore du chantier pour le mettre au niveau de la rue des Coquelicots.

Monsieur le Maire dit que c'est une question à poser lors de la venue de la cheffe de chantier.

Circulation et stationnement rue Gustave Charpentier :

Monsieur PROVENT indique qu'il y a un manque de place évident dans cette rue et que la circulation est dangereuse. Un projet de 40 places de stationnement avec marquage va être fait et une partie de la rue va être mise en sens unique.

Une habitante demande le délai de mise en place.

Monsieur le Maire précise que techniquement c'est facile et rapide à faire surtout que la Ville est devenue propriétaire de la voie. Un courrier va être adressé à l'ensemble des résidents à ce sujet.

Un habitant indique que le haricot est trop éloigné du débouché de la voie rue Gustave Charpentier et qu'il faudrait y remédier.

Un habitant souhaiterait connaître les causes du retard sur l'aménagement de la pointe Hochart.

Monsieur le Maire explique que le dossier a été initié avec l'ANRU en 2012, représenté en 2015 et que le cahier des charges est quasiment figé. D'autres réunions de concertation seront organisées. La possibilité est désormais offerte aux habitants de rencontrer le maire et ses adjoints sur le marché Locarno le dimanche matin.

Un habitant demande si le stationnement sera payant dans cette rue.

Monsieur le Maire indique que non mais s'il y a beaucoup de voiture « ventouse », une réglementation spécifique pourra être envisagée.

Une habitante indique que les voitures stationnées sur le trottoir rue Sainte Colombe empêche les piétons de circuler.

Monsieur le Maire propose de contacter la police municipale dans un premier temps et une reconfiguration de cet espace public dans un deuxième temps. Ce qui avait été proposé notamment sur le parking en face du relai mairie n'était pas acceptable. Il pourrait être envisagé à court termes une caméra de vidéo protection pour sécuriser ce parking et peut être envisager une barrière et régler le stationnement.

Une habitante signale qu'à l'angle de la rue Béatrice et rue Sainte Colombe il y a d'énormes trous dans la chaussée.

Monsieur le Maire rappelle l'application « Mon L'Haÿ » pour signaler ce genre de problème ou d'adresser un mail sur maire@ville-lhay94.fr

Madame BICHAREL signale que le poteau électrique rue de Bicêtre au niveau de l'aire de retournement des bus n'est pas réparé depuis le mois de juillet et demande si la caméra de vidéo surveillance qui est sur ce poteau fonctionne.

Une habitante signale que celui qui est en face de la pharmacie rue de Bicêtre ne fonctionne pas non plus.

Monsieur le Maire indique que le signalement va être fait aux services techniques.

Revêtement anti-bruit de l'A6 :

Monsieur PROVENT informe que les travaux concernant le tronçon nord ont démarré début septembre. La partie de l'autoroute traversant L'Haÿ-les-Roses est désormais entièrement équipée du revêtement phonique.

Monsieur le Maire informe que la Ville a rejoint AIRPARIF et que des capteurs ont été installés avenue du Général de Gaulle. Des mesures ont été faites en juin et des mesures complémentaires auront lieu en novembre.

Une habitante demande si les informations sur la pollution sont récupérables sur un site.

Monsieur le Maire indique qu'elles sont récupérables sur le site AIRPARIF et qu'une information sera faite dans le journal de la Ville.

Madame BICHAREL demande si AIRPARIF viendra contrôler la qualité de l'air à proximité du chantier sachant qu'il y a des enfants dans une école à proximité de celui-ci.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas prévu car il y a très peu de volatilité et pas de mouvements de sol pour l'instant. Ces mesures seront faites lors de la démolition des bâtiments.

Une habitante demande des informations sur la géothermie.

Monsieur le Maire indique que L'Haÿ-les-Roses fait partie d'un syndicat de géothermie. Toutes les écoles bénéficient de la géothermie sauf la maternelle des Garennes ainsi que tous les bâtiments communaux sauf la bibliothèque. C'est une grande chance pour la Ville sachant que c'est une énergie moins chère.

Ce système peut être déployé sur d'autres bâtiments mais pas sur les pavillons.

Chantiers citoyens :

Monsieur PROVENT indique que des demi-journées citoyennes seront organisées dans chaque quartier. Les dates ne sont pas encore fixées. Les propositions des habitants sont les bienvenues.

Collecte des déchets verts :

Monsieur PROVENT demande si les habitants du quartier seraient intéressés en précisant qu'il n'y aurait pas d'augmentation de charges.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un reliquat de 20 000 € sur la taxe d'ordures ménagères qui est reversé sur le budget de la Ville.

Dans le cadre du T12, le fléchage étant quasiment inexistant, il propose pour le pavillonnaire la possibilité d'avoir des sacs en papier pour collecter les déchets verts avec des jours de ramassage. C'est un geste pour l'environnement mais cela implique aussi un vrai tri dans les autres poubelles.

Une habitante demande s'il est prévu des sacs pour les copropriétés.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas prévu pour l'instant et que c'est plus compliqué techniquement mais que ce sera étudié malgré tout.

Une habitante demande s'il est possible de mettre des composteurs au milieu des bâtiments.

Monsieur le Maire indique que les 3F ont un projet de jardin partagé dans leurs résidences et qu'il y aura des composteurs. Il précise qu'il y a déjà un jardin partagé près du magasin Carrefour où il y a des composteurs. Il est étudié le fait de pouvoir en mettre à l'extérieur.

Une habitante indique que des sacs de déchets des pavillons sont déposés près du magasin leader price, que c'est devenu une déchetterie sauvage.

Monsieur le Maire indique que la Ville travaille sur ce sujet de lutte contre le dépôt sauvage.

Pôle d'ophtalmologie :

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé un partenariat avec le CHIC pour que des médecins ophtalmologistes viennent à tour de rôle faire des consultations au centre de soins.

Une habitante demande à ce qu'il y ait des heures d'orthophonie de proposées.

Marché de Noël :

Le marché de Noël aura lieu du 30 novembre au 2 décembre 2018 sur l'esplanade de la Bièvre. Des cars seront mis à disposition toutes les demi-heures pour accompagner les gens des quartiers sur le marché.

Un fascicule sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Les décorations seront faites, cette année, par les centres de loisirs.

Monsieur PROVENT fait un appel aux bénévoles pour tenir le stand des conseils de quartier et l'encadrement pour le défilé aux lampions. Un tableau de présence sera envoyé par mail.

Une habitante indique le marché de Noël tombe le même samedi que la fête des solidarités.

Questions diverses :

Le passage devant la maison de quartier peut-il être accessible aux enfants pour jouer au foot ?

Monsieur le Maire répond que c'est possible mais pas sans surveillance.

Le portail est-il réparé ? Monsieur le Maire confirme sa réparation.